



Saint-Saphorin, le 26 mai 2026

Municipalité  
de  
St-Saphorin  
(Lavaux)

N/réf. : 102.1003



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture



Lavaux, vignoble en terrasses  
inscrit sur la Liste  
du patrimoine mondial  
en 2007

## **AU CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-SAPHORIN**

### **Préavis municipal no 452-2026**

**Demande de crédit d'études de CHF 22'000.- TTC pour l'avant-projet de garde-corps photovoltaïque le long de la route du Lac**

---

Date de la séance de la commission ad hoc :

mercredi 10 juin 2026, à 19h00,  
salle communale

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

## **Préambule**

Dans le cadre de sa politique énergétique et de sa volonté de développer une production locale et renouvelable d'électricité, la Municipalité poursuit ses réflexions relatives à l'installation d'un garde-corps photovoltaïque le long de la route du Lac.

Le projet prévoit d'alimenter le bâtiment de l'Ancien Collège grâce à l'énergie produite par cette future installation puis, dans un second temps, les bornes de recharges pour véhicules électriques.

Une première réflexion avait été intégrée au préavis municipal 429-2023 relatif à l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques le long de la route du Lac. Lors de sa séance du 15 décembre 2023, le Conseil communal avait refusé ce préavis.

La Municipalité précise toutefois que le présent dossier est distinct du projet de bornes de recharge précité. Le présent préavis porte exclusivement sur un crédit d'étude destiné à établir un avant-projet de garde-corps photovoltaïque et à vérifier sa faisabilité architecturale, patrimoniale, technique et financière.

## **Historique du projet**

Le 20 septembre 2023, une délégation municipale avait rencontré les représentants des Monuments et sites afin de présenter le projet de création d'une rambarde solaire le long de la route du Lac.

A cette occasion, l'entreprise Soluxa avait présenté une technologie innovante de panneaux photovoltaïques chromatiques permettant une variation des teintes en fonction de la luminosité et de l'angle de vue. Plusieurs variantes de colorimétrie ont alors été étudiées.

Les représentants des Monuments et sites ont émis un préavis favorable de principe, sous réserve d'une parfaite intégration au site protégé UNESCO et à l'ISOS. Dans ce contexte, le recours à un bureau d'architecture spécialisé a été demandé afin d'assurer une intégration qualitative de l'ouvrage.

Une première étude architecturale a ensuite été menée. Toutefois, en 2024, les autorités cantonales ont indiqué ne pas pouvoir soutenir la variante reposant sur des panneaux pleins intégrés à la barrière, notamment en raison des problématiques liées à l'impact visuel, aux aspects phoniques ainsi qu'à l'évacuation des eaux.

La Municipalité, convaincue par la pertinence de ce projet, a repris langue avec le Conservateur en 2025. A l'issue de ces nouvelles discussions, celui-ci a confirmé son soutien à une reprise du projet, moyennant l'intervention d'un nouveau bureau d'architecture chargé d'étudier des variantes mieux adaptées aux contraintes patrimoniales du site.

## **Non-conformité de la rambarde actuelle**

En parallèle des réflexions architecturales, des analyses techniques ont été réalisées concernant la structure du trottoir situé à l'aval de la RC 780-B-P.

Le bureau d'ingénieurs mandaté a confirmé que la sécurité structurale générale de la dalle du trottoir était garantie. Il a toutefois relevé que les zones de fixation des montants du garde-corps présentent des dégradations nécessitant des mesures de remise en état avant toute réalisation définitive.

De plus, la hauteur de la rambarde actuelle de 92 cm ne répond plus aux normes VSS SN 640 568 / SN 640 075 qui préconisent une hauteur minimale de 1 mètre.

Accessoirement, le vide de 13 cm sur la partie inférieure laisse passer passablement de déchets, ce qui est préjudiciable pour les habitants situés en-dessous.

### **Description du projet**

Le crédit sollicité vise à permettre l'établissement d'un avant-projet complet comprenant notamment :

- L'étude d'intégration architecturale et paysagère ;
- L'élaboration de variantes ;
- Les vérifications structurelles préliminaires ;
- Les analyses techniques liées aux équipements photovoltaïques ;
- Les discussions avec les Monuments et sites ;
- L'établissement d'une estimation financière sommaire des travaux.

Cette démarche permettra à la Municipalité de disposer des éléments nécessaires avant toute éventuelle demande de crédit de réalisation.

### **Coût de l'étude**

La Municipalité souhaite mandater un bureau d'architecture spécialisé afin de réaliser les phases suivantes :

Phase 1 – Recherche de parti pour CHF 6'038.45 TTC :

- Étude de variantes ;
- Intégration architecturale ;
- Séances de coordination ;
- Présentation aux Monuments historiques.

Phase 2 – Projet de l'ouvrage pour CHF 12'076.95 TTC :

- Développement de la variante retenue ;
- Vérifications techniques et structurelles ;
- Propositions de matériaux et teintes ;
- Estimation sommaire des coûts.

Le montant total des honoraires d'architecte s'élève ainsi à CHF 18'115.40 TTC.

A cela s'ajoutent :

- Les frais annexes ;
- Les honoraires de l'ingénieur civil estimés à CHF 2'000.- ;
- Une réserve pour divers et imprévus.

La Municipalité sollicite dès lors un crédit total de **CHF 22'000.-**.

### **Financement**

Cette dépense sera comptabilisée par le compte 61500.3132.00.

Elle sera financée par la trésorerie courante.

## CONCLUSIONS

Vu ce qui précède, la Municipalité demande à ce qu'il plaise au Conseil communal :

- vu le présent préavis
- ouï le rapport de la commission chargée de l'examen de cet objet
- ouï le rapport de la commission des finances
- considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour

## LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

- d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 22'000.- ;
- de financer cette dépense par la trésorerie courante.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

LE SYNDIC :		LA SECRETAIRE :
 G. Vallélian		 L. Negro-Chochard

Membre de la Municipalité à disposition de la commission : M. Jean-Claude Chevalley,  
Municipal